



DIRECTION DES EXAMENS, DES
CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES
CONCOURS

N° 20747-2020/VR/DEC/jf

Affaire suivie par :
Julien FONTAINE

Tel : (689) 40 47 84 52
Télécopie : (689) 40 47 84 54
Mél : julien.fontaine@ac-polynesie.pf

25 AVENUE PIERRE LOTI
IMMEUBLE VEHIARII
BP 1632
98713 PAPEETE
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le jeudi 4 juin 2020

Le Vice-recteur de la Polynésie française

à

**Madame la ministre de l'éducation, de la
jeunesse et des sports**

**Objet : Disciplines choisies pour l'épreuve écrite de sciences du DNB
session 2020.**

Réf. : note de service n° 2017-172 du 22-12-2017 relative aux modalités
d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2018.

Conformément à la réglementation du diplôme national du brevet, à
chaque session de l'examen, deux disciplines seulement sur les trois citées
- physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - sont
retenues pour l'épreuve écrite dite « de sciences ».

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 ce choix est valable
pour la session organisée au début de l'année scolaire 2020-2021.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous informer que lors de l'épreuve écrite de
« sciences » programmée le 8 septembre 2020, les candidats de Polynésie
française composeront :

- pour la **série générale** : en « physique-chimie » et en « sciences
de la vie et de la Terre »
- pour la **série professionnelle** : en « physique-chimie » et en «
technologie »

Les candidats de l'enseignement agricole composent, eux, sur les
disciplines "physique-chimie" et "biologie - écologie".

Pour le vice-recteur
de la Polynésie française et par délégation
le secrétaire général

Stéphane LE RAY

